



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT du REGISTRE DÉPARTEMENT AIN
des DÉLIBÉRATIONS

-o0o- du CONSEIL MUNICIPAL

2024051

de la COMMUNE de PÉROUGES

Séance du 18 Juin 2024

Nombre de membres**Afférents au Conseil Municipal :** 15**En exercice :** 15**Présents :** 12**Votants :** 13**Date de la convocation**

11 juin 2024

Date d'affichage

11/06/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-huit juin à 20h00, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame MAGNON-MICOLAS Nathalie, Maire,

Présents : Nathalie MICOLAS, Florence DE POUMEYROL, Gilbert GRECO, Gérard FLEJOU, Jean-Luc VIBERT, Christelle MORTEL, Paul VERNAY, Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE, Eric MEUNIER, Philippe LAMBERT, Frédéric MALBOS, Maryvonne HERRENKNECHT,

Absents excusés : Marlène BLASQUEZ donne pouvoir à Christelle MORTEL.
Alain MORGILLO,

Absents : Paul SAISSET

Frédéric MALBOS a été élu secrétaire de séance

Objet de la Délibération :**AIDE SOCIALE**

Madame le Maire donne la parole à Florence DE POUMEYROL adjointe pour informer l'Assemblée que Mme SKONIECZKA Alda a 59 route de Trévoux 01800 Pérouges, a fait une demande d'aide pour payer l'expertise médicale.

Elle sollicite donc la commune pour financer une partie des frais.

Après examen de sa situation, le C.C.A.S. propose de régler la somme de 180 Euros, qui correspond à l'expertise médicale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec.13 voix pour :

DÉCIDE à l'unanimité de venir en aide à Mme SKONIECZKA Alda en lui réglant la somme de 180€ pour l'expertise médicale.

La Maire,
Nathalie MICOLAS



